



CERTIFICATION ET GESTION DURABLE DES FORÊTS : ENTRE COMMERCE ET RECHERCHE

Un test de critères et indicateurs de gestion durable des forêts vient de se dérouler dans la région de Kribi (Cameroun). Il était organisé par le CIFOR*, à qui l'on doit déjà l'organisation d'une série de tests du même genre en Côte d'Ivoire, en Indonésie et au Brésil. L'originalité de la démarche tient d'abord au fait que les tests sont effectués par une série d'équipes pluridisciplinaires travaillant en parallèle et où sont représentées la foresterie, l'écologie et les sciences sociales. Une batterie de critères et indicateurs en provenance de différents organismes sont testés sur le terrain afin d'évaluer leur pertinence, leur aptitude à être vérifiés en un temps limité et le coût d'acquisition de l'information. Il faut noter que sur les trois jeux de critères et indicateurs testés (ceux de l'O.A.B., du groupe de travail hollandais et une compilation provenant de différentes sources) les principes et critères du F.S.C., qui entretient des liens étroits avec le W.W.F., n'ont pas été retenus, dans la mesure où leur caractère très général ne permettait pas, aux dires du CIFOR, de les considérer autrement que comme un « parapluie », bien difficile à tester sur le terrain. En effet, l'une des difficultés de la conception de « bons » critères et indicateurs réside dans la nécessaire réduction des marges d'interprétation laissées aux « experts », afin d'éviter qu'une même situation ne soit jugée de manière différente par deux

évaluateurs aux sensibilités divergentes. Dans cette optique, les critères du F.S.C. n'ont pas été jugés suffisamment précis pour être évalués sur le terrain. Ceci devrait donner matière à réflexion vu la concurrence que se livrent à l'échelon international différents organismes, candidats certificateurs, pour imposer leurs critères et indicateurs. Dans cette course, le F.S.C., qui ambitionne d'accréditer les organismes certificateurs, semble tenir la corde grâce au soutien du W.W.F. et à la bienveillance de l'Union Européenne, qui a confié à la branche belge de cette influence O.N.G. internationale une mission de bons offices au Cameroun, afin de promouvoir la production de bois certifié suivant les normes du F.S.C. Fait troublant, pendant que se déroulaient ces tests de Kribi, la presse annonçait que, pour la première fois en Afrique, une concession, située au Gabon, avait reçu un certificat de gestion durable de la part d'un organisme certificateur. Or, il n'existe pas à ce jour au Gabon de forêt dotée d'un plan d'aménagement, même si plusieurs sociétés ont préparé des projets dans ce sens. Cette annonce anticipée conduit à poser deux questions :

- Que certifie-t-on ?
- Quelle crédibilité peut-on accorder à des organismes impliqués dans une sévère concurrence commerciale sur le

marché naissant mais promoteur de la certification ?

QUE CERTIFIE-T-ON ?

Dans la mesure où le débat semble s'orienter autour de la certification des massifs forestiers ou de l'unité de gestion forestière (et non pas des pays), on se trouve schématiquement avec deux grands types de critères et indicateurs :

- les critères et indicateurs de « systèmes de management »,
- et les critères et indicateurs de « performance ».

Dans le premier cas, l'organisme certificateur porte son attention sur les procédures existantes au sein de la structure candidate pour remplir les critères d'une gestion durable. Il s'agit, en quelque sorte, d'évaluer la capacité de la structure à bien gérer le massif qu'elle exploite (les étapes du plan d'aménagement sont-elles cohérentes ? Les travailleurs sont-ils formés pour les tâches qu'ils doivent accomplir ? Des techniques d'exploitation à faible impact sont-elles mises en œuvre ? Un système d'information et de suivi est-il mis en place ?). Les critères et indicateurs d'évaluation des performances s'attachent d'abord aux résultats obtenus par la structure dans sa gestion forestière. Les indicateurs recherchés sont des indicateurs d'état, permettant d'apprécier la situation du massif exploité [par exemple le niveau des dégâts d'abattage, la structure de

la forêt après exploitation, la proportion de travailleurs recrutés au sein des populations locales, le pourcentage de forêts occupées par des cultures, etc.]. On conçoit facilement que, selon le type de critères et indicateurs privilégiés, les évaluations puissent conduire à des résultats différents. Les normes ISO 14000 et 14001 ont été développées pour l'évaluation des « systèmes de management », en considérant trois volets (pour ISO 14001) : la politique et la planification, la mise en œuvre, les procédures de suivi et de révision. Le système ISO est donc *a priori* moins contraignant que les systèmes de critères et indicateurs orientés vers l'évaluation des performances même si la certification d'une société à la norme ISO 14001 implique un audit externe tel que prévu par les systèmes de « Management » environnemental (S.M.E.) pour s'assurer que tous les éléments requis sont en place et fonctionnent. Ces normes ISO ont donc plutôt la faveur des professionnels du bois. Cependant, le caractère restreint de leur champ d'application est souligné par l'ISO elle-même dans l'introduction à la norme 14001 : « On doit souligner que ce standard n'établit pas d'exigences absolues pour les performances environnementales au-delà d'engagements, en matière de politique suivie, à appliquer la légis-

* Cf. en p. 77 le développement des différents sigles.

lation et les règles en vigueur, et à rechercher à progresser en permanence ; ainsi deux opérateurs menant des activités similaires mais obtenant des performances environnementales différentes peuvent l'un et l'autre satisfaire à la norme ». Le W.W.F. fait remarquer que si les deux systèmes (de type ISO ou de type « performance ») ne sont pas théoriquement sur le même plan, il est à craindre qu'en pratique ils soient utilisés en concurrence pour la certification des forêts.

Pour un exercice de certification, s'il est conçu comme une photographie de situation, l'emploi des indicateurs d'état sera tout naturellement privilégié, quitte à devoir refaire régulièrement l'exercice d'évaluation. Dès lors, cependant que l'on cherche à apprécier la durabilité d'un système et de pratiques de gestion, il devient nécessaire de combiner les deux types de critères et d'indicateurs dans la mesure où les tendances, c'est-à-dire la dynamique, sont au moins aussi importantes que l'état du système qu'on évalue. Ceci conduit d'ailleurs à distinguer les deux exercices. La certification est d'abord un enjeu local, au niveau d'un massif ou d'une concession, dont le ou les titulaires cherchent une reconnaissance des efforts, parfois solitaires et dans un contexte défavorable, qu'ils ont entrepris. Évaluer une gestion durable ou viable à long terme suppose d'analyser les problèmes à plusieurs échelles, le national ou le régional interagissant avec le local. Le contenu des politiques forestières et fon-

cières, les relations entre les secteurs (forêt et industrie ou forêt et agriculture par exemple), le mode de traitement des conflits dans la société, sont autant de critères qui concourent à cette évaluation prospective à partir d'un état donné du système.

QUI CERTIFIE ?

La certification est d'abord une opération commerciale pour les exploitants désireux de maintenir ou de conquérir des parts de marché dans les pays les plus concernés par les problèmes environnementaux. Elle est ensuite une affaire commerciale pour les organismes certificateurs qui voient se dessiner un nouveau marché à l'échelle mondiale. Lequel d'entre eux prendra-t-il le risque de refuser à un client-exploitant (et d'indisposer les autres clients potentiels), aux pratiques dont l'impact reste incertain, un certificat de gestion durable alors même que différentes controverses ont cours entre les experts sur des sujets aussi importants que les conséquences de larges ouvertures dans la canopée et donc l'intensité du prélèvement à ne pas dépasser ? Puisque différents jeux de critères et d'indicateurs sont en concurrence, il est tentant de prendre de l'avance en imposant « son » label, en espérant ainsi créer un véritable standard adopté de proche en proche par les opérateurs. Déjà le F.S.C. et la S.G.S. ont été critiqués en Belgique pour avoir transformé un test mené, à titre purement exploratoire dans certaines forêts, en procédure de certification de 60 000

hectares, annoncée à grand renfort de publicité sans le consentement du gestionnaire, la Région wallonne**. En l'absence de réelle instance régulatrice et compte tenu des incertitudes scientifiques persistantes, qui empêchent de pouvoir parler véritablement de « normes » de gestion durable, on risque d'assister à une course à l'auto-certification ou à la certification de complaisance, qui pourrait ruiner la crédibilité de ce mécanisme aux yeux des consommateurs européens ou nord-américains. Déjà la première certification accordée par le F.S.C. en Afrique (Gabon) fait l'objet d'attaques virulentes de la part de groupes écologistes, qui reprochent à la compagnie forestière de menacer la faune d'une réserve naturelle voisine qu'elle projette d'exploiter.***

UNE CERTIFICATION POUR QUI ?

Il convient de s'interroger sur la portée effective que pourrait avoir la certification sur le marché des bois, au moment où se dessine de plus en plus nettement une nouvelle géographie des échanges des produits forestiers. Des études indiquent que seuls 20 % des clients européens et 10 % des clients nord-américains seraient sensibles à la démarche de la certification. On peut, certes, espérer une augmentation de ces valeurs avec la mise en place d'un système de certification fiable et régulé au plan international. Il n'en reste pas moins que les marchés en croissance d'Asie, avec en premier lieu la Chine, ceux d'Amérique latine, et de main peut-être, les marchés afri-

cains (l'Afrique du Sud en tête), restent assez indifférents aux conditions dans lesquelles le bois qu'ils achètent ont été exploités. Il est significatif que plus de 50 % des grumes exportées du Cameroun et 60 % de celles du Gabon le soient dorénavant vers l'Asie, ce qui traduit une modification sensible de flux commerciaux qui concernaient auparavant presque exclusivement l'Afrique et l'Europe. On le voit, la certification peut être un outil intéressant mais il ne sera, tout au moins à court terme, qu'une réponse de portée limitée au problème des modalités d'exploitation des massifs forestiers. Il serait d'ailleurs dangereux d'en faire l'outil exclusif de la gestion forestière, en conduisant ou favorisant une politique de « vitrine » qui drainerait l'essentiel des lignes budgétaires forestières des organismes internationaux. Le risque serait d'avoir dans un pays producteur quelques forêts « modèles » fournissant du bois certifié, destiné aux marchés écologiquement sensibles, tandis qu'en arrière-plan la majeure partie des formations boisées continuerait à ne pas être gérée à long terme.

Alain KARSENTY
CIRAD-Forêt

* CIFOR : Centre de recherche forestière, internationale.
O.A.B. : Organisation africaine du bois.
F.S.C. : Forest Stewardship Council.
W.W.F. : Fonds mondial pour la nature.
S.G.S. : Société générale de surveillance.

** Cf. « L'écho des bois », 16.08.1996, Belgique.

*** Cf. "Chainsaw massacre", The Express, Londres, 9.12.1996.